

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
PERSONNELS TITULAIRES CNRACL

ARRÊTÉ N° P13/25

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
CLASSE EXCEPTIONNELLE**

Le Maire de CORNEILLA DEL VERCOL,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants

Vu l'arrêté en date du 8 juin 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Ordre *	Classement/Nom et Prénom	Situation actuelle grade-échelon	Promouvable à compter du **
1	Mme BATARD Céline	Educateur de Jeunes Enfants Echelon 8	1 ^{er} janvier 2025

Part respective des femmes et des hommes

Total des Agents promouvables : 1 (1 femme)

Total des Agents inscrits sur le tableau 1 (1 femme)

ARTICLE 2: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CORNEILLA DEL VERCOL, le 10 février 2025

Le Maire,



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
PERSONNELS TITULAIRES CNRACL

ARRÊTÉ N° P15/25

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de CORNEILLA DEL VERCOL,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation

Vu l'arrêté en date du 8 juin 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Ordre *	Classement/Nom et Prénom	Situation actuelle grade-échelon	Promouvable à compter du **
1	Mme LAVANDIER Epouse JACQUIN Nathalie	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe Echelon 10	1 ^{er} janvier 2025
2	Mme HARROU Samira	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe Echelon 8	1 ^{er} janvier 2025

Part respective des femmes et des hommes

Total des Agents promouvables : 2 (2 femmes)

Total des Agents inscrits sur le tableau : 2 (2 femmes)

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CORNEILLA DEL VERCOL, le 10 février 2025

Le Maire,



Christophe MANAS



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
PERSONNELS TITULAIRES CNRACL

ARRÊTÉ N° P14/25

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de CORNEILLA DEL VERCOL,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Vu l'arrêté en date du 8 juin 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Ordre *	Classement/Nom et Prénom	Situation actuelle grade-échelon	Promouvable à compter du **
1	Mme AGUERO Jessica	Adjoint administratif territorial Echelon 7	1 ^{er} janvier 2025

Part respective des femmes et des hommes

Total des Agents promouvables : 1 (1 femme)

Total des Agents inscrits sur le tableau 1 (1 femme)

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CORNEILLA DEL VERCOL, le 10 février 2025

Le Maire,



Christophe MANAS



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr